



Procès-Verbal

Conseil Communautaire - 17 novembre 2016

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2016

FINANCES

1. Décision Modificative
2. Demande de subvention Office de Tourisme

RESSOURCES HUMAINES

3. Tableau des effectifs

QUESTIONS DIVERSES

- Implantation d'un CADA sur la commune de Villemur sur Tarn
- SMIX et intégration de la commune de Buzet sur Tarn

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	CANEVESE Lionel DAVIAU Céline LAVIGNOLLE Vincent PEREZ Marie-Hélène PERITA Sandrine SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	PEREZ Thierry ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GUALANDRIS Claude NARDUCCI Isabelle VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	SABIRON Wilfrid
LE BORN	RANSON Jean-Michel SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	OGET Eric
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	AMIEL Jean-Claude BELGIOINO Hanan BOUDET Jean-Claude CHEVALLIER Georges DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore GARDELLE Alain GILARD Nathalie PREGNO Agnès REBEIX Nicolas WOLFF Maryse

Etaient représentés

M. RAYSSEGUIER Jean-Luc donne pouvoir à M. CANEVESE Lionel ; M. SALIERES Jean-Luc donne pouvoir à Mme SARMAN Thérèse ; M. BUSQUERE Philippe donne pouvoir à M. SABIRON Wilfrid ; Mme MANDRA Francine donne pouvoir à M. OGET Eric ; Mme SAUNIER Karine donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel ; M. VIALARD Jean-Claude donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc ; M. BOISARD Daniel donne pouvoir à Mme DUQUENOY Aurore.

Membres en exercice : 35
Membres présents : 28

Membres absents : 07
Pouvoirs : 07

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.
M. SABIRON Wilfrid est élu secrétaire de la séance.

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté ç l'unanimité.

FINANCES

1. Décision modificative

M. le Président explique qu'il s'agit de procéder à des décisions modificatives sur le budget principal de la Communauté de Communes.

En investissement, il convient d'abonder l'opération Voirie car les travaux 2015 n'ont été que très partiellement réalisés. Il convient de prévoir les crédits suffisants pour 2015 et 2016.

En fonctionnement, il s'agit de prendre en compte certains changements d'imputations liés essentiellement à des comptes créés suite au transfert de compétence de la petite enfance. Afin d'équilibrer ces opérations, il est proposé de réduire le chapitre 12 – Frais de personnel, de 104 000 euros.

Il précise que la question avait été posée concernant une ligne budgétaire inexistante. Il s'agit ici de corriger ce point.

Le Conseil après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve la Décision Modificative telle que présentée en séance,
- Autorise M. Le Président à notifier la présente décision à Monsieur Le Trésorier des Vallées du Tarn et du Girou, comptable de la Communauté de Communes.

2. Demande de subvention Office de Tourisme

M. le Président explique à l'Assemblée que, comme chaque année, il s'agit de demander au Conseil Départemental de la Haute Garonne des subventions concernant le fonctionnement de l'Office du Tourisme, soit environ 4 000 euros.

Le Conseil après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Autorise M. Le Président ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de la Haute Garonne afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document utile à cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

3. Tableau des effectifs

M. le Président indique qu'il s'agit de créer les emplois nécessaires au transfert du personnel :

- de la crèche associative « Au Royaume des Petits » de Villemur sur Tarn,
- de la commune de Buzet sur Tarn.

Une fois ces emplois créés ils seront ensuite, tel que les services de la Préfecture nous l'imposent, déclarés vacants au moins durant 4 semaines. Cette déclaration de vacance d'emploi se fera auprès du Centre de Gestion de la Haute Garonne.

Les agents transférés de la crèche disposent de plusieurs options, selon leur statut actuel au sein des effectifs de la crèche du Royaume des Petits, selon leur diplôme, et selon leur situation personnelle au regard de leur droit à pension de retraite. Aussi, afin de leur permettre d'opter soit pour le statut de contractuel, soit pour le statut de fonctionnaire, il est nécessaire de créer en doublon les emplois correspondants aux postes occupés par des agents n'ayant pas encore arrêté leur choix. Au total, cela correspond à 36 postes créés.

Concernant les emplois de la commune de Buzet sur Tarn, ce sont des postes occupés par des agents titulaires, ils sont intégrés dans le tableau.

Poste occupé	Emploi Contractuel	Nombre	Emploi « Fonctionnaire »	Nombre
Assistante Maternelle (17)	Assistante Maternelle	17	----	0
Directrice (2)	Educatrice de Jeunes Enfants	2	----	0
Infirmière (1)	Infirmière	1	----	0
Assistante administrative (1)	Adjointe administrative	1	Adjoint administratif de 2 ^{de} classe	1
Agent d'entretien (1)	Agent d'entretien	1	Adjoint technique de 2 ^{de} classe	1
Educatrice de Jeunes Enfants (2)	Educatrice de Jeunes Enfants	2	Agent social de 2 ^{de} classe	2

Auxiliaire de puériculture (4)	Auxiliaire de puériculture	4	Agent social de 2 ^{de} classe	4
Aide Maternelle (8)	Aide maternelle	8	Agent social de 2 ^{de} classe	8
Adjoint technique polyvalent (2)	----	0	Adjoint technique territorial	2
Adjoint administratif Urbanisme (1)	----	0	Adjoint administratif territorial	1

Le conseil après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au tableau des effectifs telles que présentées supra,
- Déclare que ce nouveau tableau annule et remplace le précédent.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation d'un CADA sur la commune de Villemur sur Tarn

M. le Président tient à remercier l'ensemble des Maires des communes membres, ainsi que le M. le Maire de la commune de Buzet sur Tarn pour leur participation, notamment dans la prise en charge financière des repas, afin que la commune de Villemur sur Tarn ne porte pas seule cette charge. Il souligne ainsi la forte solidarité territoriale, qu'elle soit institutionnelle ou associative, envers une population souvent victime d'atrocités dans leurs pays respectifs. Les demandeurs d'asile seront répartis dans 12 logements.

Il informe l'Assemblée que le CADA aura un bureau, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h, mais qu'une négociation a abouti à la mise en place une astreinte, au moins le premier mois d'ouverture du centre.

L'association France Horizon estime que les 12 logements devant accueillir les demandeurs d'asile seront prêts autour du 21 novembre 2016, mais n'est cependant pas en mesure de donner une date certaine d'arrivée de la population.

M. Boudet intervient et précise qu'il est nécessaire que l'Etat mette en œuvre des moyens supplémentaires pour accueillir ces population de manière décente (cantine, écoles, aides sociales, ...).

M. le Président répond que l'Etat reverse 19.50 euros par jour et par personne à l'association France Horizon et 1 000 euros par an et par place à la commune, pour 15 ans.

M. Rebeix précise qu'une famille de type 2 adultes et 2 enfants ne devrait pas percevoir plus de 500 euros d'aide sociale.

SMIX et Intégration de la commune de Buzet sur Tarn

M. le Président explique que la question de l'entrée de la Communauté de Communes au sein du SMIX doit être abordée avant tout sous l'angle financier. Pour rappel, l'équilibre de cette zone est basée sur un horizon temps à 40 ans avec un déficit prévisionnel de plus de 20 millions d'euros et des prix de commercialisation élevés (plus de 35 euros pour l'industrie et plus de 60 euros pour le commercial). Les propositions du SMIX évoluent régulièrement alors que la position de la Communauté de Communes Val'Aïgo reste intangible. Un tour de table en présence de la Préfecture, des Présidents du CD31, CD81, CCTA, CCVA, du Conseiller Départemental du canton et du Maire de Buzet a eu lieu début octobre. Le CD 31 est prêt à intervenir à hauteur de 7 millions d'euros dans la zone à la condition d'obtenir une voix délibérative au sein du SMIX sur le volet développement économique ce qui semble difficile suite à la loi Notre. A la demande du bureau, un avocat spécialisé a été consulté, lequel préconise comme il avait été proposé en début d'année de ne pas entrer dans le SMIX mais de conclure une convention de reversement de la fiscalité sur cette zone. Ainsi, aucune partie ne serait lésée. De son côté, le SMIX souhaite que la CCVA entre dans le syndicat afin de porter financièrement une partie du déficit. La difficulté principale de cette entrée reste le risque lié à la loi Notre de voir le déficit s'aggraver sans que le ou les Conseils Départementaux ne puissent augmenter leurs participations ce qui serait insupportable financièrement pour les Communautés de Communes concernées. La question de la représentativité au sein du SMIX est également problématique puisque la Communauté de Communes Val'Aïgo ne dispose d'aucune minorité de blocage dans un éventuel changement de statut ou de participation financière. Mais même en cas de décision obligatoire à l'unanimité, s'il y a un déficit supérieur aux prévisions, il faudra bien le couvrir.

Une réunion a eu lieu le 27 octobre. La préfecture a validé le schéma d'un syndicat à la carte qui permettrait au CD 31 d'entrer dans le tour de table. La participation du CD 31 serait donc de 7,661 millions d'euros sur la période (jusqu'à fin 2040) soit une participation arrondie à 295 000 euros par an. Le CD 31 aurait 2 voix délibératives au SMIX, une au comité d'agrément (qui retient les entreprises) et une au comité de suivi.

En se basant sur cette hypothèse, il reste 17,88 millions d'euros de déficit à répartir entre les Communautés de Communes Tarn Agout et Val'Aïgo. La clé de répartition foncière est de 28,5% pour Val'Aïgo soit 5,1 millions d'euros à financer sur la période soit 127 500 euros par an. Cette somme est à affiner puisque l'opération est déjà lancée. En échange, la Communauté de Communes Val'Aïgo devrait percevoir 28,5% des produits fiscaux de la zone.

L'arrivée du Conseil Départemental 31 dans le syndicat est une très bonne nouvelle. En effet, l'appui technique, financier et le carnet d'adresse permet d'envisager plus sereinement le portage de cette opération. Le bureau s'interroge tout de même sur les statuts du syndicat et le portage éventuel du déficit. Ce point ne sera porté au Conseil Communautaire que lorsque les garanties seront complètes : nombre de sièges, modification des statuts, participation au financement, prospects identifiés... Un nouveau courrier a été adressé au SMIX en ce sens. Une fois de plus, la question de l'intégration de Buzet est à séparer de celle du SMIX.

L'intégration de Buzet doit avoir lieu au 1er janvier 2017. Les conséquences sont l'extension du périmètre de la Communauté de Communes et donc du périmètre d'intervention des actions de la Communauté dans son champ de compétences.

Questions diverses

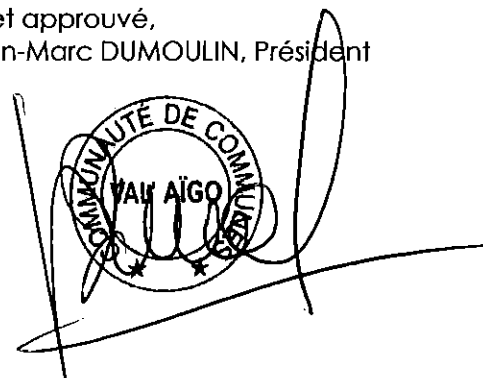
M. Gardelle indique que la première réunion du SDAN aura lieu le 1^{er} décembre. Il serait bon que les communes communiquent d'ici là leurs zones grises ou blanches.

Il souhaite également indiquer qu'il est dommage que la population ne soit pas d'avantage informée par le Communauté de Communes, notamment sur des points importants comme le CADA.

M. le Président lui répond qu'au rythme des revirements de situation, la communication peut s'avérer inopérante. En revanche, la remarque est prise en compte et il faudra évaluer le meilleur moyen de communication, en plus du site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président

The image shows a circular official seal of the 'Communauté de Communes Vall'Aigo'. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the top edge and 'VALL'AIGO' in the center. Below the name, there are two stars. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.